CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 27 février à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Madame Anne Potvin, mairesse;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2;
Monsieur Serge Lacourcière, conseiller siège no.3;
Madame Michelle Briand, conseillère siège no. 4
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5;
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent le directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.* La mairesse constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement 571-HYG-2024 décrétant des dépenses en immobilisation pour la reconstruction du poste de pompage Aqueduc Sud
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

2024-02-CMD030 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-02-CMD031 ADOPTION DU RÈGLEMENT 571-HYG-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR LA RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE AQUEDUC SUD

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller Stéphane Rivest à la séance du 6 février 2024 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 571-HYG-2024 décrétant des dépenses pour la reconstruction du poste de pompage Aqueduc Sud.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-02-CMD032 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Serge Lacourcière, et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance extraordinaire à 19h08.

ADOPTÉE.

_____ _____
Anne Potvin John-David McFaul
Mairesse Directeur général et greffier-trésorier
, par intérim